

DECLARATION DE PERFORMANCES –N°4-EMS - Méthode 3



0679

11

0679-CPR-0730

Déclaration des performances

N°4

1- Code d'identification unique du produit type :

[Murs cantilevers](#)

2-Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :

[Voir dossier de conception et indice sur l'étiquette produit](#)

3-Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

[Murs en béton prévus pour une application structurelle de soutènement de terrains naturels, remblais, et matériaux en vrac utilisés dans les ouvrages de bâtiment ou travaux de génie civil ou de stockage](#)

4-Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

[Pyrénées Préfa, pôle 3-Eurolacq 1 655 Avenue de l'Aulouze 64170 ARTIX](#)

5-Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :

[Non applicable](#)

6-Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :

[2+](#)

7-Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

[CTSB ON n° 0679](#)

[a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+](#)

[a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production](#)

8-Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

[Non applicable](#)

9-Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression du béton	C25/30	EN 15258:2008
Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction (de l'acier)	Rm = 515 MPa	
Résistance mécanique (par calcul)	Re = 500 MPa	
Dispositions constructives	Voir dossier de conception	
Durabilité		

10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

À Régis DA-Ré - Directeur

Le 08/10/2013 à Artix

